



AVIS PUBLIC

Avis public, vous est donné par la directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance régulière tenue le lundi 15 novembre 2021, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Rosaire a adopté le **Règlement 191-0921 G-100 harmonisé sur le territoire de la MRC d'Arthabaska**.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 208, rang 6, Saint-Rosaire, aux heures normales d'ouverture ou en effectuant une demande soit par téléphone ou par courriel.

DONNÉ à Saint-Rosaire, ce 17^e jour de novembre 2021.

Julie Roberge

Directrice générale et greffière-trésorière